



Région académique  
**PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR**

Division des Personnels Enseignants

DIPE/18-780-548 du 28/05/2018

**ARRETE PORTANT DESIGNATION DES PRESIDENTS ET MEMBRES DU JURY DE  
TITULARISATION DES PSYCHOLOGUES DE L'EDUCATION NATIONALE AU TITRE DE L'ANNEE  
SCOLAIRE 2017/2018**

Destinataires : Tous destinataires

Dossier suivi par : Mme ALESSANDRI - chef du bureau des actes collectifs - Mme SALOMEZ - gestionnaire - Tel :  
04 42 91 73 44

**LE RECTEUR DE L'ACADEMIE D'AIX-MARSEILLE**

Vu l'arrêté du 23 août 2017 fixant les modalités de stage, d'évaluation et de titularisation des psychologues de l'éducation nationale

**ARRETE**

Article 1<sup>er</sup> : Le jury académique chargé d'examiner les dossiers des psychologues de l'éducation nationale stagiaires, selon les modalités de l'arrêté du 23 août 2017, au titre de l'année scolaire 2017/2018, est composé comme suit :

PRESIDENT :

M. Olivier CASSAR

Chef du SAIO

VICE- PRESIDENT :

Mme Dominique TRUANT

IEN Adjointe au DASEN chargée du 1<sup>er</sup> degré

MEMBRES DU JURY

Mme Marie-Line TARDIVEL

IEN-IO second degré

Mme Fatima NACER

IEN premier degré

M Pierre Yves GILLES

Membre de l'UFR psychologie à AMU

M Paul COURAU

PSYEN EDO Directeur CIO Aix en Pce

M Stéphane PANNEQUIN

PSYEN EDA

Article 2 : le jury peut se constituer en sous commissions pour entendre au cours d'un entretien les stagiaires pour lesquels il envisage de ne pas proposer la titularisation.

Article 3 : le Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Aix en Provence, le 17/05//2018

*Signataire : Bernard BEIGNIER, Recteur de l'Académie d'Aix-Marseille, Chancelier des Universités*